

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. MÉKINAC
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-ROCH-DE-MÉKINAC

Procès-verbal **de la séance ordinaire du Conseil** de la Municipalité de la Paroisse de Saint-Roch-de-Mékinac, tenue à la salle des séances du Conseil situé au 1216 rue Principale, ce cinquième jour de décembre 2018 (05/12/2018) à compter de 19 heures et à laquelle sont présents les membres suivants :

Guy Dessureault Marlène Doucet Lucie Geoffrion
Serge Trudel Micheline Demers Gaétan Beauchesne
Est absent : Robert Tessier

Tous formants quorum sous la présidence de Guy Dessureault, maire. Sylvie Genois, secrétaire- trésorière, est aussi présente.

Mme Maude Grenier de la Maison des Familles est venu remettre à la Municipalité un laminé représentant la « Famille à l'Honneur » soit la famille de Marc-André Lacombe et Geneviève Croteau-Guilbert de Saint-Roch-de-Mékinac.

Résolution 2018-12-182 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Gaétan Beauchesne appuyé par Serge Trudel et résolu d'adopter l'ordre du jour ci-dessous présenté.

1. Ouverture.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 novembre 2018.
4. Calendrier des séances du conseil année 2019.
5. Présentation des comptes.
6. Immeubles vente pour taxes.
7. Adoption des prévisions budgétaires – Régie Intermunicipale des Incendies de la Vallée-du-Saint-Maurice.
8. Approbation du règlement numéro 2018-12-03 adopté par la Régie intermunicipale des incendies de la Vallée du Saint-Maurice.
9. Mandater le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065 du code municipal.
10. Sécurité civile – Demande d'aide financière – Volet 1.
11. Embauche de Nathalie Fyfe – bibliothèque et entretien ménager.
12. Embauche de Véronique Baril – Inspecteur en environnement et bâtiment.
13. Demande de Lyette Genest pour un jardin communautaire.
14. Demande au MTQ – glissières de sécurité.
15. Demande de partenariat financier – École secondaire Paul-Le-Jeune.
16. Demande de partenariat – Relais pour la vie de Hérouxville 2019.
17. Corporation Transport Adapté Mékinac.
18. Rapport de l'inspecteur en environnement et bâtiment – Permis.
19. Géomatique – Achat logiciel ArcGis Basic.
20. Travaux dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale.
21. Congé des Fêtes.
22. Varia –
23. Période de questions.
24. Levée de l'assemblée.

-Adoptée-

Résolution 2018-12-183 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 07 novembre 2018

Il est proposé par Marlène Doucet
appuyé par Lucie Geoffrion
et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 07 novembre 2018 tel que rédigé.

-Adoptée-

Résolution 2018-12-184 Calendrier des séances du conseil année 2019

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Gaétan Beauchesne
appuyé par Micheline Demers
et résolu ce qui suit :

- que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2019. Ces séances se tiendront le **mercredi** et débuteront à **19h** :

09 janvier (2e mercredi)	03 juillet
06 février	07 août
06 mars	04 septembre
03 avril	02 octobre
01 mai	06 novembre
05 juin	04 décembre
- qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la municipalité.

-Adoptée-

Résolution 2018-12-185 Présentations des comptes

ATTENDU que pour l'approbation des comptes à payer du mois de novembre 2018 chacun des membres du conseil municipal de la Municipalité de la Paroisse de Saint-Roch-de-Mékinac a reçu un rapport exhaustif des dépenses pour cette période.

Il est proposé par Marlène Doucet
appuyé par Serge Trudel
et résolu que des comptes au montant 79 900.38 \$ soient acceptés et payés.

-Adoptée-

Je soussignée, Sylvie Genois, secrétaire-trésorière de la Municipalité de St-Roch-de-Mékinac, certifie que la Municipalité possède les fonds ou crédits nécessaires de l'ordre de 79 900.38 \$ sont disponible en date du 05 décembre 2018.

Sylvie Genois
Secrétaire-trésorière

Résolution 2018-12-186 Immeubles vente pour taxes. Mandat à la M.R.C. de Mékinac pour procéder à la vente des immeubles pour non-paiement de taxes

Il est proposé Micheline Demers
appuyé par Serge Trudel
et résolu ce qui suit :

- que la directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de St-Roch-de-Mékinac soit autorisée à préparer un dossier de vente pour non-paiement de taxes, pour le contribuable suivant matricule #6086-40-3200, qui a des

arrangements de taxes foncières et de services en souffrance depuis trois années et plus;

- que le Conseil de la Municipalité de St-Roch-de-Mékinac, mandate la M.R.C. de Mékinac pour procéder à la vente de l'immeuble, mais qu'avant, une lettre enregistrée soit envoyée aux propriétaires des immeubles concernés pour les aviser.

-Adoptée-

Résolution 2018-12-187 Adoption des prévisions budgétaires – Régie Intermunicipale des Incendies de la Vallée-du-Saint-Maurice

Il est proposé par Marlène Doucet
appuyé par Gaétan Beauchesne

et résolu d'accepter le budget des prévisions budgétaires 2019 de la Régie des Incendies de la Vallée du St-Maurice : 251 300 \$ pour les opérations, 7 000 \$ pour la protection civile et 15 370 \$ pour les premiers répondants.

-Adoptée-

Résolution 2018-12-188 Approbation du règlement numéro 2018-12-03 adopté par la Régie intermunicipale des incendies de la Vallée du Saint-Maurice

ATTENDU qu'en vertu de l'article 606 du Code municipal, la Régie intermunicipale des incendies de la Vallée du Saint-Maurice peut, par règlement approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et par les municipalités sur le territoire desquelles elle a compétence, contracter des emprunts pour les fins de sa compétence, par billets, obligations ou autres titres;

ATTENDU que la Régie intermunicipale des incendies de la Vallée du Saint-Maurice a adopté le règlement numéro 2018-12-03 décrétant une dépense de 152 500 \$ et un emprunt de 150 000 \$, pour l'achat d'un véhicule et d'équipements destinés à la prévention et à la protection contre l'incendie du territoire qu'elle dessert;

ATTENDU que le territoire de la municipalité de Saint-Roch-de-Mékinac est soumis à la compétence de la Régie intermunicipale des incendies de la Vallée du Saint-Maurice.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Lucie Geoffrion
appuyé par Serge Trudel

et unanimement résolu que le conseil municipal de Saint-Roch-de-Mékinac approuve le règlement numéro 2018-12-03 adopté le 27 novembre 2018 par la Régie intermunicipale des incendies de la Vallée du Saint-Maurice.

Résolution 2018-12-189 Mandater le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065 du code municipal

ATTENDU que, conformément à l'article 1065 du Code municipal, aucune municipalité ne peut vendre les bons qu'elle est autorisée à émettre en vertu d'un règlement autrement que par soumission écrite;

ATTENDU que les soumissions sont déposées via le Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal du ministère des Finances;

ATTENDU que l'article 1066 du Code municipal qui prévoit que le conseil d'une municipalité peut, par résolution, mandater le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065 pour cette municipalité et au nom de celle-ci.

Il est proposé par Gaétan Beauchesne
appuyé par Marlène Doucet

QUE, conformément à l'article 1066 du Code municipal, le conseil mandate le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les

soumissions prévues à l'article 1065 du Code municipal pour et au nom de la municipalité.

-Adoptée-

Résolution 2018-12-190 Sécurité civile- Demande d'aide financière – Volet 1

ATTENDU que le Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

ATTENDU que la municipalité souhaite se prévaloir du Volet 1 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

ATTENDU que la municipalité atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres.

Il est proposé par Serge Trudel
appuyé par Gaétan Beauchesne
et résolu :

- que la municipalité présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 4 500 \$, dans le cadre du **Volet 1** du programme mentionné au préambule, et s'engage à en respecter les conditions afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 5 400 \$ et confirme que la contribution de la municipalité sera d'une valeur d'au moins 900 \$;
- que la municipalité autorise Sylvie Genois, directrice générale, à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

-Adoptée-

Résolution 2018-12-191 Embauche de Nathalie Fyfe – bibliothèque et entretien ménager

ATTENDU que Nathalie Fyfe travaille occasionnellement comme remplaçante à la bibliothèque ainsi qu'à l'entretien ménager.

Il est proposé par Marlène Doucet
appuyé par Lucie Geoffrion
et résolu :

- que Nathalie Fyfe sera payé au taux horaire de 12.45 \$ pour le remplacement à la bibliothèque et au taux horaire de 13 \$ pour l'entretien ménager.

-Adoptée-

Résolution 2018-12-192 Embauche de Véronique Baril – Inspecteur en environnement et bâtiment

ATTENDU que la fin du contrat de travail de Bernard Leclerc le 29 novembre dernier;

ATTENDU que Véronique Baril a postulé pour l'emploi d'inspecteur en environnement et bâtiment.

Il est proposé par Gaétan Beauchesne
appuyé par Serge Trudel
et résolu ce qui suit :

- d'offrir le poste à Véronique Baril pour une période d'essai de 3 mois, avec un contrat de travail;
- le poste sera de 2 jours semaines au taux horaire de 17 \$;
- une évaluation de son travail sera effectuée à la fin de son contrat;
- Chantal Paillé, inspecteur en environnement et bâtiment de la municipalité de Hérouxville, viendra une journée semaine pour la formation.

-Adoptée-

Résolution 2018-12-193 Demande de Lyette Genest pour un jardin communautaire

ATTENDU la demande de Lyette Genest pour un jardin communautaire sur le terrain en face de l'église;
ATTENDU que la municipalité a des travaux à effectuer sur ce terrain.

Il est proposé par Marlène Doucet
appuyé par Lucie Geoffrion
et résolu ce qui suit :

- offrir à Lyette Genest d'installer son jardin communautaire sur le terrain à l'arrière de l'église ou sur un terrain situé sur la route 155, appartenant à la municipalité.

-Adoptée-

Résolution 2018-12-194 Demande au MTQ – glissières de sécurité

Il est proposé par Gaétan Beauchesne
appuyé par Micheline Demers
et résolu ce qui suit :

- que suite aux travaux exécutés sur la route 155 en 2018, la municipalité de Saint-Roch-de-Mékinac demande au MTQ l'ajout de glissière de sécurité au kilomètre 22.7 (latitude 46,79355 – longitude 72,77865) sur une longueur de 25 mètres, pour la sécurité routière des usagers de la route 155;
- l'ajout de poteau de lumière à l'intersection de l'entrée du camping municipal situé au 501, route Ducharme ainsi qu'à l'intersection au 22.7 kilomètre.

-Adoptée-

Résolution 2018-12-195 Demande de partenariat financier – École Paul-le-Jeune

ATTENDU la demande de partenariat financier pour l'album et le bal des finissants de l'école secondaire Paul-le-Jeune.

Il est proposé par Marlène Doucet
appuyé par Gaétan Beauchesne
et résolu ce qui suit :

- autoriser la dépense de 100 \$ pour l'achat d'une 1 /2 page de publicité dans l'album des finissants.

-Adoptée-

Résolution 2018-12-196 Demande de partenariat – Relais pour la vie de Hérouxville 2019

Il est proposé par Serge Trudel
appuyé par Marlène Doucet
et résolu d'autoriser un montant 50 \$ pour le Relais pour la vie de Hérouxville qui se tiendra le 2 mars 2019.

-Adoptée-

Résolution 2018-12-197 Corporation Transport Adapté Mékinac

Il est proposé par Micheline Demers
appuyé par Gaétan Beauchesne
et résolu ce qui suit :

- que la municipalité mandate la Corporation Transport Adapté Mékinac pour organiser un service de transport adapté sur son territoire en 2019;
- d'adopter les prévisions budgétaires 2019 de la Corporation au montant de 210 080 \$;
- d'adopter le montant de la cotisation annuel de 1 240 \$.

-Adoptée-

Résolution 2018-12-198 Rapport de l'inspecteur en
environnement et bâtiment – Permis

Il est proposé par Lucie Geoffrion
appuyé par Marlène Doucet
et résolu d'accepter le dépôt du rapport de l'inspecteur en
environnement et bâtiment pour le mois de novembre 2018.

-Adoptée-

Résolution 2018-12-199 Géomatique – Achat logiciel ArcGis
Basic

ATTENDU que pour visualiser l'ensemble des données de géomatique de la MRC de Mékinac (photos aériennes, zonage municipal, réseau géomatique) il faut un logiciel spécialisé de géomatique.

Il est proposé par Gaétan Beauchesne
appuyé par Serge Trudel
et résolu ce qui suit :

- autoriser la dépense de 2 065\$ pour l'achat d'une licence ArcGis Basic du fournisseur ESRI Canada.

-Adoptée-

Résolution 2018-12-200 Travaux dans le cadre du programme
d'aide à la voirie locale

ATTENDU que la municipalité de la Paroisse de Saint-Roch-de-Mékinac a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV);

ATTENDU que le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU que les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV;

ATTENDU que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV.

POUR CES MOTIFS, sur la proposition Marlène Doucet, appuyée par Lucie Geoffrion, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la municipalité de la Paroisse de Saint-Roch-de-Mékinac approuve les dépenses de 19 510.91\$ relatives aux formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

Résolution 2018-12-201 Travaux dans le cadre du programme
d'aide à la voirie locale

ATTENDU que la municipalité de la Paroisse de Saint-Roch-de-Mékinac a pris connaissance des modalités d'application du volet Projet d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM);

ATTENDU que le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU que les travaux réalisés ou les frais inhérents sont

admissibles au PAARRM;

ATTENDU que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAARRM.

POUR CES MOTIFS, sur la proposition Marlène Doucet, appuyée par Lucie Geoffrion, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la municipalité de la Paroisse de Saint-Roch-de-Mékinac approuve les dépenses de 3 186.92\$ relatives aux formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec

Résolution 2018-12-202 Congé des Fêtes

Il est proposé par Micheline Demers
appuyé par Marlène Doucet
et résolu d'autoriser la fermeture du bureau municipal du 21
décembre 2018 au 02 janvier 2019 inclusivement.

-Adoptée-

La levée de l'assemblée est proposée par Micheline Demers, appuyé par Marlène Doucet. Il est 19 heures 22.

Guy Dessureault, maire

Sylvie Genois, secrétaire-trésorière

« Je, Guy Dessureault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».